



Convention entre les parties suivantes:

Organisatiion qui se souscrit dans le projet Care4Safe

Les initiateurs **Care4Safe** représentés par leurs présidents

Philip Rebry
Président FBT

Guido Van Duren
Président Febelsafe



Care4Safe est une initiative de la FBT et de Febelsafe née de la nécessité de mieux protéger l'individu et l'utilisateur d'équipements de protection individuelle (EPI) qui sont entretenus et cela durant toute la durée de vie des ces EPI. Il n'est pas seulement important de bien choisir l'équipement de protection individuelle, l'entretenir correctement et les services connexes qui y sont liés ont également une dimension très importante

Objectif:

- Promouvoir la communication entre toutes les parties concernées.
- Préserver au maximum la durée de vie présumée et le facteur de protection de l'EPI.
- Communiquer le caractère « state of the art » de l'entretien et de l'inspection des EPI auprès de l'utilisateur final.

Identité des parties.

Charte établie entre les membres de la FBT (Fédération Belge de l'Entretien du Textile) et les membres de FEBELSAFE (la fédération Belge des fabricants, et prestataires de services concernant la sécurité et bien-être au travail) et la commission de concertation Care4Safe.

- Les organisations qui fabriquent/distribuent des EPI, ainsi que les fournisseurs de matières premières pour le développement de ces EPI (ci-après nommés les « fabricants d'EPI »), doivent être membres de FEBELSAFE. Le logo Care4Safe est attribué par entreprise
 - Dans une 2^e phase, les produits/services testés peuvent, après des tests positifs, être estampillés du logo Care4Safe en combinaison avec une référence.
- Les organisations dont la vocation est d'assurer un entretien professionnel de ces produits (ci-après nommés la « blanchisserie industrielle ») conformément au processus industriel ISO 15797 – au processus domestique ISO 6330 – à la norme de nettoyage à sec ISO 3175, et leurs fournisseurs à l'exception des fournisseurs d'EPI et des fournisseurs de matières premières d'EPI, doivent être membres de la FBT. Le logo Care4Safe est attribué par succursale.
 - Dans une 2^e phase, les services positifs (en fonction du résultat des tests positifs) pourront être estampillés du logo Care4Safe en combinaison avec une référence.
- La commission de concertation Care4Safe se compose au minimum de 2 représentants des 2 fédérations, 2 de la FBT et 2 de Febelsafe (fabricants, distributeurs, blanchisseries, fournisseurs, fabricant de produits lessiviels). Cette commission de concertation peut, si nécessaire, faire appel à une ou plusieurs parties externes. Cette commission est chargée de la coordination des activités de Care4Safe.

La signature de la présente charte implique que l'entreprise s'engage à respecter scrupuleusement son engagement. Ce contrat est contraignant pour une durée d'une année calendrier et renouvelable annuellement. En cas de non-respect du contrat, la commission de concertation se réserve le droit de radier l'organisation du programme Care4Safe.

Marque de reconnaissance

Phase 1 : Les organisations qui ont souscrit à la charte obtiennent l'autorisation d'utiliser le logo Care4Safe.

Phase 2 : Après avoir passé les tests de lavage spécifiques définis sur les EPI (code article) et à condition de résultats positifs, les entreprises concernées (fabricant EPI ainsi que la blanchisserie) peuvent aussi, pour l'application concernée, utiliser le logo Care4Safe sur ces produits / service.

Agenda

- 1^o phase : 2011 – mise en place du logo Care4Safe niveau établissement
- 2^o phase : 2012 – mise en place du logo Care4Safe niveau produit/service



En pratique

Qu'attend-on concrètement des parties signataires du contrat ?

Membres FEBELSAFE

- Participer à la concertation avec toutes les parties concernées.
- Participer proactivement à la concertation, y compris en cas de litiges, avec l'utilisateur, le comité de concertation et les partenaires d'entretien.
- Être disposé à fournir gratuitement des matières premières pour des tests d'entretien.
- Paiement d'une contribution financière annuelle*.

Le fabricant d'EPI / fournisseur de matière première pour ce fabricant d'EPI

- Accepte de faire connaître son organisation via le site internet Care4Safe ainsi que les produits de sa gamme qui font l'objet de tests Care4Safe.
- Fournit gratuitement des articles neufs et non souillés (= kit de test) concernés par le label Care4Safe pour un test de lavage.
- S'engage à se concerter avec toutes les parties concernées
- Fournit les informations disponibles pour entretenir correctement cet article. Pour les nouveaux articles, il peut également être envisagé de les compléter via ces kits de test. Information qui sera mise à la disposition des blanchisseries concernées par le biais du site Care4Safe (e.a. via le code d'article unique de l'EPI).
- Dans la première phase, volontairement ou sur demande d'une blanchisserie Care4Safe, et sans obligation, le membre Febelsafe peut faire faire des tests de lavage d'articles dans 1 ou plusieurs blanchisseries Care4Safe (membres FBT). Les processus d'entretien et de contrôle utilisés sont documentés.
- S'il apporte des modifications significatives à un « article déjà testé », il le signale à Care4Safe. Les modifications de produit qui doivent toujours être communiquées par le fabricant à la commission Care4Safe sont définies dans le protocole Care4Safe selon la définition de l'article.
- Après des tests de lavage dans une blanchisserie Care4Safe qui prouve le maintien de la qualité et le niveau de sécurité nécessaire (défini et si nécessaire contrôlé par le fabricant de l'article) de l'EPI, le logo Care4Safe peut être utilisé pour le/les article(s) concerné(s) si les tests de lavage ont été exécutés conformément à la procédure/check-list Care4Safe (ce qui inclut la communication que le logo est renouvelé chaque année et la disponibilité d'informations à jour sur le site internet de Care4Safe des organisations participantes).
- Est disposé à recevoir ses clients/consommateurs finaux et les blanchisseries Care4Safe dans l'entreprise (pour un aperçu de la production), à l'exception de ces processus liés aux brevets et après signature d'un Accord de Confidentialité



En pratique

Qu'attend-on concrètement des parties signataires du contrat ?

Membres FBT

- Participer à la concertation avec toutes les parties concernées.
- Participer proactivement à la concertation, y compris en cas de litiges, avec l'utilisateur, le comité de concertation et les partenaires d'entretien.
- Paiement d'une contribution financière annuelle*.

Les blanchisseries industrielles s'engagent à

- Accepter de faire connaître leur organisation via le site internet ainsi que les types de produit qui ont fait l'objet de tests de lavage* validés (selon la procédure ou check-list Care4Safe)..
- Volontairement ou sur demande d'un fabricant d'EPI Care4Safe, et sans obligation dans la 1^o phase, la blanchisserie Care4Safe peut faire des tests de lavage d'articles d'un ou de plusieurs fabricants d'EPI Care4Safe. Les procédés et contrôles appliqués doivent être suffisamment documentés. Le lavage-test doit prouver surtout la qualité et le maintien du niveau de sécurité (défini et si nécessaire contrôlé par le fabricant de l'article) de l'article EPI.
- Communiquer les changements significatifs aux procédés « validés ». Les changements significatifs qui doivent toujours être communiqués sont définis dans la procédure Care4Safe « validation procédures de lavage ».
- Au cours de la phase de développement, la blanchisserie s'engage à se concerter avec toutes les parties concernées.
- La blanchisserie industrielle s'engage à entretenir les produits conformément à la procédure d'entretien réglementaire et à assurer une traçabilité à l'aide d'un code barre ou d'un RFID.
- La procédure d'entretien est enregistrée par article par le biais d'une check-list uniforme (via le site internet Care4Safe). Le fabricant concerné peut disposer de cette check-list « créée anonymement » pour un usage interne à fin d'optimisation de la consigne d'utilisation et/ou du produit et si nécessaire la soumettre à la blanchisserie concernée.
- Etre disposées à recevoir ses clients et les fabricants d'EPI Care4Safe dans l'entreprise (pour un aperçu de la production), à l'exception des processus liés aux brevets et après signature d'un Accord de Confidentialité.

Les fournisseurs de produits ou services (à l'exception de ceux qui tombent dans le domaine de Febelsafe) des blanchisseries qui sont également membres de la FBT, s'engagent à

- Assister les blanchisseries industrielles lors de tests de lavage, de la validation du processus de lavage et d'éventuels ajustements de processus qui peuvent garantir la qualité et le niveau de sécurité des EPI



En pratique

Qu'attend-on concrètement des parties signataires du contrat ?

Tâches imparties à la commission de concertation Care4Safe

- Définir la contribution financière annuelle. (250€ en 2011)
- Définir le contenu de la charte de partenariat qui doit être avalisée par les entreprises
- Lutter contre les membres qui ne respectent pas ou abusent des engagements Care4Safe, éventuellement les rayer de la liste des membres Care4Safe..
- Définir les procédures concernant l'enregistrement des articles EPI qui seront testés et la validation des processus de lavage pour les EPI qui peuvent garantir la qualité et le niveau de sécurité (conformité avec l'application des exigences CE en vigueur)
- Offrir un soutien logistique pour l'exécution des tests et la collecte des résultats.
- Ficher les articles EPI testés et les procédures de lavage valid
- Discuter des changements de produits ou des processus significatifs et déterminer de prendre éventuellement des mesures rectificatives
- Mettre en œuvre un soutien logistique pour la communication/la notoriété du projet
- Organiser des réunions de concertation avec toutes les parties concernées lors de la phase de départ et de mise en œuvre
- Se charger de la communication en rapport avec Care4Safe y compris la gestion du site internet

Info explicatives destinées à l'utilisateur final

Check-list : lavage-test

Évaluation par toutes les parties concernées :

- Des produits livrés
- Des consignes de lavage prescrites
- Du processus de lavage appliqué
- Optimisation du produit/service proposé
- Collecter des informations très pertinentes pour l'utilisateur final

Procédure : lavage-test (2° phase)

- Un lot de test sera constitué après discussion avec la commission de concertation. Les produits Care4Safe plus les consignes adéquates seront remis à la FBT ou dans les bureaux de Febelsafe, où un lot de produits sera composé pour les blanchisseries industrielles participantes. Le transport à partir de et vers leur site leur incombe.

Évaluation : comment, où et quand ?

La blanchisserie et le fabricant évaluent les résultats des tests de lavage à l'aide d'une procédure ou check-list Care4Safe (disponible sur le site internet Care4Safe)

- Dès réception de l'ensemble des évaluations réalisées par les blanchisseries, le fabricant peut consulter, par le biais le site Internet, ces check-lists complétées « anonymement ».
- Les fabricants reçoivent les produits testés en retour pour nouvelle évaluation. Ensuite, ils informent Care4Safe des constatations s'appliquant aux produits soumis aux tests
- Si des manquements sont constatés, la blanchisserie concernée et le fabricant sont tous deux personnellement contactés par Care4Safe pour une concertation à propos de la méthode de travail appliquée et la qualité du produit, afin d'amélioration potentielle du processus ou du produit.
- Si nécessaire, les constatations sont abordés en commission de concertation
- Les constatations sont publiées pour information sur le forum du site internet Care4Safe
- L'évaluation concerne uniquement l'entretien du produit et ne peut jamais être invoqué comme label de qualité.